

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble sis 153, avenue de Luxembourg à Bascharage se caractérise comme suit :

L'immeuble a été érigé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et a ensuite été transformé et agrandi plusieurs fois au fil du temps. Actuellement le bâtiment est inoccupé, à part un studio à l'étage et un studio au-dessus des garages (rue de la Poste). La dernière occupation était un restaurant.

La façade donnant sur l'avenue de Luxembourg se divise en deux parties. La partie principale présente une façade avec des caractéristiques de l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir une composition régulière, des encadrements en pierre de taille, rectangulaires, sobres, sans décorations. La partie adossée à droite, plus basse, à un seul niveau présente des encadrements hauts, rectangulaires, sobres en pierre de taille.

La façade donnant sur la rue de la Poste, présente des baies avec des encadrements en pierre de taille au rez-de-chaussée et puis diverses exhaussements, ouvertures et avant-corps résultant de plusieurs phases de transformation.

À l'intérieur, l'immeuble ne présente plus d'éléments historiques remarquables. Quant à la structure bâtie, il faut savoir que l'immeuble a été tellement transformé et agrandi au fil du temps que la structure historique n'est plus reconnaissable (au moins pas à première vue).

L'immeuble ne remplit pas assez de critères pour présenter une valeur patrimoniale et pour pouvoir profiter d'une protection nationale.

**La COSIMO émet avec 9 voix contre et 2 abstentions un avis défavorable pour une protection nationale de l'immeuble sis 153, avenue de Luxembourg à Bascharage (no cadastral 256/1106). 1 membre s'exprime en faveur d'un classement en tant que monument national.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Jean Leyder, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 12 mai 2021